

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 29

Le 5 décembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 novembre 2023. Publication de la convocation le : 1^{er} décembre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Michel COLLOREC
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 12 DEC. 2023

Délibération n° 2023-156 : Apurement de comptes de tiers 458101 et 458201

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

M. Le Maire expose à l'assemblée :

M. Le Trésorier a informé M. Le Maire qu'il convient de régulariser les comptes 4581 et 4582 sur la gestion 2023, d'autant plus que ces sommes sont très anciennes (existaient déjà en balance d'entrée au 1^{er} janvier 1997 sur le budget de la commune d'Audierne).

Le compte 458 enregistre les opérations sous mandat. Le compte 4581 enregistre les opérations de dépenses et le compte 4582 les opérations de recettes.

Ces comptes sont prolongés par le numéro apporté à l'opération de mandat, ici "01".

En cours d'opération, les dépenses et les recettes donnent lieu à l'émission de titres et de mandats. A l'achèvement des travaux, le compte de dépenses et le compte de recettes présentent en principe un solde équivalent.

La clôture définitive de l'opération se traduit par le solde réciproque des comptes 458101 et du compte 458201 par opération d'ordre non budgétaire.

Au cas présent, l'opération n'est pas équilibrée : il a été constaté plus de recettes que de dépenses :

- compte 458101 – dépenses : solde de 623,62 €

- compte 458201 – recettes : solde de 23 109,42 €

M. Le Maire précise à l'assemblée que compte tenu de l'ancienneté des dossiers, l'historique n'a pas pu être reconstitué et qu'il n'est pas en mesure de fournir plus d'informations sur ces opérations.

Par délibération DE2023-154, le conseil municipal a approuvé les crédits au compte 458101 en dépenses d'investissement pour un montant de 22 485,80 €, en contrepartie d'une recette en section de fonctionnement au compte 75 888.

Les comptes peuvent donc être soldés.

Il est donc proposé de procéder à l'apurement de ces comptes.

Vu la délibération DE2023-154 approuvant la décision modificative n°2 du budget principal,

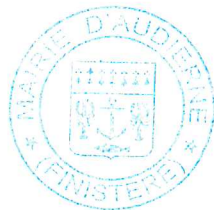
Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 3 abstentions, décide de :

- approuver l'apurement des comptes tel que proposé ci-dessus ;
- l'autoriser à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS